



VILLEJUIF

TOUT CÈDE
À NOTRE UNION

Votre conseil de quartier

MODE D'EMPLOI

FAIRE
ENSEMBLE

La mise en place de Conseils de quartier à Villejuif est le fruit d'un engagement de l'équipe municipale lors de son élection en juin 2022. Elle a été décidée par les élu.es, lors du Bureau municipal le 05 juillet dernier.

La mise en place de Conseils de quartiers dans notre ville n'est pas obligatoire, mais c'est une volonté des élu.es, pour que vous puissiez construire, ensemble, votre ville d'aujourd'hui et de demain.

Nous les voulons chaleureux, efficaces et collectifs !

4 QUARTIERS



UN CONSEIL DE QUARTIER, POUR QUOI FAIRE ?

Le Conseil de quartier a pour mission principale d'être le lieu où les habitant.es et la municipalité échangent et travaillent sur les questions ou problèmes liés avant tout à la vie quotidienne et au cadre de vie.

Mais attention : il ne s'agit pas d'un lieu où l'on arrive avec ses sujets personnels ! Il s'agit d'œuvrer ensemble à l'intérêt général du quartier. Ainsi, chacun et chacune peut proposer des sujets de travail pour répondre à un enjeu qui servira à toutes et tous. Les participant.es choisissent ensemble les sujets à traiter parmi les propositions et construisent, collectivement, un projet qui puisse apporter une solution. La municipalité pourra aussi mettre des sujets de concertation à l'ordre du jour. Ne bridez ni vos envies, ni votre créativité !

Mais ce n'est pas tout : le Conseil de quartier a aussi pour objectif d'animer le quartier, en imaginant et en proposant des événements festifs. A vous d'imaginer et de faire ensemble !

LE CONSEIL DE QUARTIER, C'EST POUR QUI ?

Le Conseil de quartier est ouvert à tout le monde. Tous les habitants de Villejuif peuvent y participer, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence dans la ville. Pas d'inscription préalable nécessaire, pas d'obligation de venir à chaque séance : venez quand vous pouvez et quand vous le souhaitez !

Vous pouvez même venir avec vos enfants : ils pourront participer ou s'occuper pendant la séance.

Nous vous garantissons que chacun.e d'entre vous pourra s'exprimer !

LE CONSEIL DE QUARTIER, COMMENT ÇA MARCHE ?

Les conseils de quartier sont animés par les 4 élu.es adjoint.es de quartier, en lien avec les 4 agentes de développement local. Ils préparent un ordre du jour, sur la base des souhaits des habitant.es recueillis lors de la précédente réunion. Ils réalisent également un compte-rendu des échanges et des productions.

Il sera également possible de suivre la réunion en ligne : un lien de visio-conférence sera mis en ligne sur le site internet de la ville pour celles et ceux qui ne pourraient pas se déplacer.

Toutes les informations concernant les conseils de quartier (compte-rendu, dates, lieux horaires des rendez-vous ...) seront disponibles sur le site « jeparticipe.villejuif.fr ».

Durant ces séances, vous pourrez aussi croiser, selon les sujets, d'autres élu.es qui ont en charge les dossiers que vous choisirez de travailler dans les Conseils de quartier.

LE CONSEIL DE QUARTIER, OÙ SE RÉUNIT IL ET QUAND ?

Le Conseil de quartier se réunit aussi souvent que nécessaire, en fonction des sujets qui auront été choisis par les habitant.es ou proposés par la Municipalité. Les lieux et les horaires seront choisis avec les habitant.es pour qu'il soit le plus facile possible de s'y rendre. N'hésitez pas à proposer des modalités qui sortent de l'ordinaire !

Il peut se réunir à l'échelle du quartier quand les sujets concernent l'ensemble du quartier, mais aussi se décliner en « ateliers de quartier », pour des projets qui concerneraient des périmètres plus modestes.

ET POUR LA RÉALISATION DES PROJETS, QUI DÉCIDE À LA FIN ?

Les Conseils de quartier proposent et élaborent des projets, les services aident les habitant.es à les rendre faisables techniquement, financièrement et juridiquement, puis les élu.es du Conseil municipal décident. A chaque fois, les élu.es reviennent vers les habitant.es pour leur expliquer leur décision, échanger, fixer un calendrier de réalisation, etc.